

MAIRIE
De
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50
☎ 04 79 59 67 27

COMPTE RENDU DU 07 MAI 2010

MEMBRES PRÉSENTS : *Tous les conseillers en exercice sauf :*
Mme Audray ABACCUCCIO qui donne procuration à M. Michel LAURENT
M. Jean-Claude PASQUIER qui donne procuration à M. Patrick CARQUILLAT
M. Alain DEPARCY qui donne procuration à M. Jean VERNEY
Melle Marine TETAZ

Mme Claude CARRAZ est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion. Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur GAY-LANCERMAIN, Président du Conseil Supérieur des Karellis. Monsieur GAY-LANCERMIN nous fait un long exposé sur sa carrière, sur les raisons de son acceptation du poste, sur sa conviction concernant l'avenir des Karellis et sur son souhait de voir la Commune davantage associée au développement concerté avec une meilleure coordination entre les partenaires.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour :

- ✓ Décision modificative n° 1 du budget primitif 2010 du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable*

Le Conseil Municipal donne son accord.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION MUNICIPALE PERMANENTE D'APPELS D'OFFRES

Monsieur le Maire donne connaissance du résultat de l'ouverture des plis faite par la commission municipale permanente d'appels d'offres.

Peinture des deux bâtiments de l'ex-école au Bochet :

Le Conseil Municipal retient l'entreprise TECHNO-BATIMENT, mieux disante, pour un montant de 25 093,80 € H.T.

Peinture de la maison Pétel au Bochet :

Le Conseil Municipal retient l'entreprise TECHNO-BATIMENT, mieux disante, pour un montant de 8 854,05 € H.T.

Toiture des deux bâtiments ex-école au Bochet :

Le Conseil Municipal retient l'entreprise TETAZ Thierry, mieux disante, pour un montant de 59 377,48 € H.T.

Canalisations d'eau et enrochements à Albannette :

Le Conseil Municipal retient l'entreprise TP MANNO, mieux disante, pour un montant de 13 062,50 € H.T.

DECISION CONCERNANT LE DEVENIR DES LOCAUX SCOLAIRES A MONTRICHER

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'Inspection Académique concernant le devenir de l'école de Montricher ainsi que d'une lettre de Madame NECCA suggérant la réouverture de l'école et la réponse qui lui a été faite par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal décide de ne pas solliciter la désaffectation des locaux dans l'attente d'informations sollicitées auprès de l'Académie pour une éventuelle réouverture de classe.

PROPOSITION DE RACHAT DU LOCAL DE L'ANCIENNE STATION D'EPURATION DE MONTRICHER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une lettre de Monsieur Baptiste GAUTARD sollicitant le rachat de ce local dont l'occupation par la SACMAC pourrait prendre fin en 2014. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de prendre contact avec la direction de la station des Karellis afin de connaître ses intentions.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SIRTOM MAURIENNE

Monsieur Marcel THIMEL présente au Conseil Municipal le bilan technique et financier du SIRTOMM faisant ressortir, en ce qui concerne la Commune, un tonnage identique à celui de 2008 et une augmentation du coût du traitement des ordures ménagères.

REEMPLACEMENT DU REPRESENTANT DE L'ECOLE DE SKI FRANÇAIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE AUTONOME DES REMONTEES MECANIQUES

Monsieur Pierre VERNEY est proposé par l'E.S.F. en remplacement du Monsieur Pierre BRUN, démissionnaire. La proposition est acceptée à l'unanimité moins 2 voix (Monsieur Patrick CARQUILLAT et procuration de Monsieur Jean-Claude PASQUIER).

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

Monsieur le Maire donne lecture de la notification de la délibération prise par le comité syndical du Syndicat du Pays de Maurienne approuvant la suppression de la compétence « construction et entretien de l'Institut Médico Professionnel l'OASIS ». Le Conseil Municipal adopte la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat du Pays de Maurienne.

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DU DROIT DE PECHE AU LAC DE PRAMOL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la gestion du lac de Pramol et notamment le droit de pêche, à l'Association communale de pêche du lac de Pramol gratuitement pour une durée de 9 années.

DEMANDE DE PARTICIPATION A UN VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de subvention pour un voyage scolaire en Italie d'un élève résidant sur la Commune. Le Conseil Municipal décide de lui attribuer la somme de 53 €.

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE BOIS « ESSENCE MELEZE » POUR LA REPARATION D'UN CHALET AU LIEU-DIT « LA PLAGNE »

Monsieur le Maire rappelle que pour inciter les propriétaires à réparer leur chalet dans le style ancien : couverture en planches mélèze et bardage mélèze, la Commune attribue 3 m³ de bois de mélèze. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur et Madame CHAPPELAZ sollicitant cette attribution pour la réparation de leur chalet au lieu-dit « La Plagne ». Le Conseil Municipal donne son accord pour l'attribution des 3 m³ de mélèze.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE EPREUVE DE COURSE A PIED AUX KARELLIS

Madame Sophie VERNEY fait remarquer que les invitations concernant le 150^e anniversaire de l'union de la Savoie à la France n'ont pas suscité une grande participation de la station. Messieurs Bernard TETAZ et Marcel THIMEL constatent un manque de communication avec la Commune. En effet, le nom de MONTRICHER-ALBANNE n'apparaît que très peu ou pas du tout sur les publications et les prospectus de la station. Un accord de principe est toutefois donné pour soutenir cette épreuve qui aura lieu en juillet prochain aux Karellis.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient d'effectuer des modifications budgétaires au budget primitif 2010 du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu l'exposé de M. le Maire, vu le budget primitif 2010, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Section d'exploitation : Dépenses	0€
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	- 200 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200 €

CHARGE M. le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Sous-Préfet et à Madame la Trésorière.

AFFAIRES DIVERSES

Travaux de rénovation aux anciennes écoles du Bochet :

Suite à la visite de la commission des travaux, Monsieur le Maire donne le détail des travaux qui seraient à réaliser (maçonnerie + peinture). Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de contacter Madame Véronique JACON, architecte, pour étudier la possibilité d'accéder à la salle du haut par une montée d'escalier intérieure.

Devis de Monsieur Dominique BORDAS :

Le Conseil Municipal donne son accord pour confier à l'entreprise BORDAS la réalisation d'un portail à l'entrée de la cour de l'école primaire de Montricher pour la somme de 1 840 €uros H.T.

Demande d'aide exceptionnelle de l'Association Cantonale d'Animation :

Le Conseil Municipal entend Madame Sophie VERNEY au sujet d'une demande de l'A.C.A. sollicitant un aide exceptionnelle de 250 €uros pour financer l'accompagnement de la Fédération des Centres Sociaux des 2 Savoie qui apporte un appui technique dans la démarche de l'obtention de l'agrément Centre Social. Le Conseil Municipal donne son accord.

Demande du fan club Alexandre PASQUIER :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Sylvain PASQUIER, Président du Fan Club. Une discussion animée s'engage sur l'opportunité de s'associer au Fan Club. Après avoir pris des renseignements auprès de Valloire, il ressort que cette Commune aide le club des sports mais pas de Fan Club. D'autre part, il semblerait que la présence de ce type d'association autour du coureur, n'est pas toujours bénéfique pour sa quiétude. Au cours de la discussion, un autre point est soulevé : le nom de la Commune est le plus souvent occulté. Le Conseil Municipal renouvelle sa décision du mois de décembre, à savoir, son accord pour aider le Club des sports et participer à un partenariat E.S.F. – Station – Remontées Mécaniques pour venir en aide aux coureurs de haut niveau.

Courrier de Messieurs DONAZZOLO Gildes et MOTTARD Aimé :

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier de Messieurs DONAZZOLO et MOTTARD concernant les dégâts que les cervidés occasionnent aux prés de fauche. Le Conseil Municipal s'associe à leurs doléances et charge Monsieur le Maire de prendre contact avec les administrations concernées.

Montricher-Albanne, le 11 mai 2010.

*Le Maire,
J. VERNEY*